

**Note d'information à l'attention
du conseil de quartier du centre ville**

Objet : Cale de l'Abreuvoir / Abords résidence du Lido

Depuis juillet 2012, le syndic de la résidence du Lido a fait installer aux 2 extrémités de l'accès à cette résidence (au bas des escaliers côté lavoir) et à l'extrémité de la passerelle (côté rue du Pont du Commerce), des portails fermés à clé (avec panonceaux « Propriété privée »), empêchant les piétons et usagers de la voie publique d'utiliser cette partie du domaine public.

Un peu d'histoire :

Le 18/12/1984, un permis de construire (référéncé n° 40-192-84 W 0226), était délivré par le maire de Mont-de-Marsan, à la S.C.I. Le Lido, pour édifier, au n° 13 de la Cale de l'Abreuvoir, une habitation collective comprenant 25 logements.

L'arrêté autorisant cette construction comportait plusieurs réserves (voir photocopie jointe), dont celles-ci :

- Réserve architecte Bâtiments de France : ajouter un escalier au bout de la galerie, afin de faciliter l'accès au quai, dans un souci de prolongement de **l'espace public**.
- Réserve mairie : solliciter l'autorisation de créer **une rampe d'accès sur le domaine public** (permission de voirie permanente - Rajouter un escalier à l'extrémité est de l'accès piéton).

Cette rampe d'accès aménagée **sur le domaine public**, était nécessaire pour mettre le rez-de-chaussée de l'immeuble au-dessus des plus hautes eaux connues, à savoir : cote N.G.F. 35,44

En date du 14 août 1985, l'architecte du projet, M. DUCAMIN, pour le compte du promoteur, a sollicité l'autorisation **d'occuper le domaine public** à titre permanent (voir photocopie jointe). Cette autorisation a été donnée le 14 août 1985 (réf. 8 5 111).

Le plan cadastral (voir photocopie jointe) indique bien la limite de la parcelle à l'alignement des immeubles contigus.

Il est donc inadmissible que la résidence s'approprie le sol et l'utilisation exclusive de ce passage édifié sur le domaine public (inaliénable par nature).

Il convient d'alerter la mairie sur cette atteinte à la libre circulation des citoyens sur le domaine public et de l'inviter à faire déposer les portails empêchant l'accès de tous les usagers de la Cale de l'Abreuvoir.

Alain LAFOURCADE,
Ingénieur Principal Territorial
en retraite.

